



SAINTE-JULIE

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT 1218

Entrée en vigueur

AVIS est donné par la soussignée que le Conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 11 septembre 2018, adoptait le règlement suivant :

- *Règlement 1218 amendant les règlements d'emprunt 1183, 1191, 1195 et 1197 adoptés par la Ville de Sainte-Julie afin de modifier l'article imposant une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables pour y préciser que la taxe est imposée d'après les catégories et selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.*

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 1218 le 5 novembre 2018.

Ledit règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019 et est actuellement déposé au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville sis au 1580, chemin du Fer-à-Cheval, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 12 novembre 2018.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes
Nathalie Deschesnes, OMA
Avocate